



JUSTICE

Affaire Sankara, Paris remet le dernier lot de documents déclassifiés au Burkina

Ce week-end (samedi 18 avril), les autorités burkinabè ont réceptionné un "troisième et dernier lot" de documents français déclassifiés sur l'affaire Sankara.



Trois enveloppes scellées contenant des "documents produits par les administrations françaises sous le régime de Sankara, pendant et après son assassinat" : selon l'ambassadeur de France au Burkina Faso, Luc Hallade, ce serait le contenu de ce "troisième et dernier lot de documents déclassifiés portant sur l'affaire Thomas Sankara.

Des archives du ministère français de l'Intérieur, en lien avec l'assassinat lors du coup d'Etat en octobre 1987 du père de la révolution burkinabè. Bruno Jaffré, du réseau international "Justice pour Sankara, justice pour l'Afrique", a milité pour la déclassification des documents. Mais il précise qu'ils espéraient plus.



"Nous avions demandé qu'on envoie des documents de l'époque du cabinet de François Mitterrand ou de Jacques Chirac. Pourquoi ? parce ce que Chirac avait appelé à côté de lui Jacques Foccart. On espérait que les documents faisant état de rapport de personnes travaillant dans ce cabinet puissent nous éclairer sur l'attitude de la France à l'époque. Or, ces documents ne font visiblement pas partie du lot envoyé. Le lot envoyé serait composé d'archives de la police et des services de la coopération policière. On espère quand même que si c'est le cas, qu'il y ait des documents qui précisent s'il y a une complicité quelconque de la France au moment de l'assassinat."

Thomas Sankara et François Mitterrand en Novembre 1986

Lire aussi : [Sortie du film "Thomas Sankara l'humain" de Richard Tiébé](#)

En 2017, à Ouagadougou, le président Emmanuel Macron avait annoncé la déclassification de tous les documents français concernant l'assassinat de Thomas Sankara. En octobre puis décembre 2018, la France a ainsi transmis à la justice burkinabè deux premiers lots de documents. Ces derniers comportaient des documents administratifs et des postes diplomatiques pour l'essentiel à Ouagadougou, Abidjan, Lomé, Dakar et Alger.

Y figuraient également des notes d'analyses, de renseignements ou des documents locaux qui, selon Bruno Jaffré, n'ont pas permis d'en savoir davantage sur les circonstances de l'assassinat de Thomas Sankara.

Deux dossiers

Selon Maître Hervé Kam, l'avocat de la partie civile dans l'affaire Sankara *"il y a beaucoup plus de chances d'obtenir à partir des documents des éléments en lien avec le volet complot international. D'ailleurs, c'est dans ce sens que le juge d'instruction a ordonné la disjonction des procédures. Il y a aujourd'hui deux dossiers : un dossier relatif au fait matériel du coup d'Etat lui-même pour lequel Blaise Compaoré et 13 autres personnes sont mis en accusation, et un dossier volet complicité, instigation, complot international qui est toujours en instruction devant le juge"* explique t-il.

Lire aussi : [Débat autour du retour de Blaise Compaoré au Faso](#)

[Cliquez pour écouter l'audio](#)

Le dossier judiciaire de l'assassinat de Thomas Sankara a été renvoyé devant le tribunal militaire de Ouagadougou après confirmation des charges contre les principaux accusés, dont l'ancien président Blaise Compaoré, porté au pouvoir par le coup d'Etat de 1987. Il est poursuivi pour "complicité d'assassinats" et "d'attentat à la sûreté de l'Etat."

Date 19.04.2021

Auteur Carole Assignon

Dossier thématique France

Mots-clés [Burkina Faso](#), [Thomas Sankara](#), [France](#), [nouveau document](#)

Votre avis: [Réagir à l'article](#)

Imprimer [Imprimer cette page](#)

Permalink <https://p.dw.com/p/3sFAq>
